

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 1^{er} octobre 2012, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Georges-Henri Duchesnay est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 6 septembre, 10 septembre et 24 septembre 2012 tels que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2012-10-148

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 25\$** à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli comme contribution à l'album des finissants.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2012-10-149

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$69 427.67 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR

2012-10-150

Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 15029755 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$702.50 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la rivière Mitis – route du Portage pour la période se terminant le 8 septembre 2012 concernant la coordination pour l'appel d'offres et analyse des soumissions. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 – 2013).

9- APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

2012-10-151

Proposé par Raymonde Lévesque
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$28 726.68 des surplus accumulés non affectés** pour les dépenses non budgétées suivantes pour l'année 2012 :

- Achat d'une mini-excavatrice usagée de marque BobCat 2004 pour un montant total de \$23 864.58
- Achat d'une remorque galvanisée de marque Maxi-Roule 2012 pour un montant de \$4862.10

10- MODIFICATION AU BUDGET INITIAL 2012

2012-10-152

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2012** concernant les dépenses pour l'année 2012 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-130-00 Gestion financière et adm.

02-130-00-341 Journaux et revues +240

02-130-00 Gestion financière et adm.

02-130-00-524 Ent. et rép. ameubl. -240

02-190-00 Autres – adm. générale

02-190-00-339 Revitalisation et visib. +132

02-110-00 Conseil municipal – adm. gén.

02-110-00-493 Réceptions -132

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-643 Vêtements +200

02-330-00-522 Entr. et rép. bâtiment -200

02-702-30 Bibliothèque

02-702-30-447 Achat ordinateur +273

02-701-20 Centre communautaire

02-701-20-419 Vidange fosses salle -273

11- AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION 2013

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter un règlement concernant le taux de taxation pour l'année 2013.

12 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 267-2012 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La présentation du projet de règlement no 267-2012 adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de Sainte-Jeanne d'Arc est effectuée par le conseiller Francis Pelletier.

13- RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER 2012-2013

2012-10-153

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc détermine les **chemins qui feront l'objet d'entretien d'hiver 2012-2013** pour les véhicules automobiles ainsi que les critères établis, à savoir :

Chemin rang 1 Cabot	0.30 km
Chemin rang 2 Cabot	2.60 kms
Chemin rang 1 Massé	4.20 kms
Chemin rang 2 Massé	6.32 kms
Chemin rang 3 Massé	5.82 kms
Chemin rang 4 & 5 Massé	7.29 kms
Chemin sud Lac Bernier	1.76 kms
Route Ste-Jeanne d'Arc	3.13 kms
Route du Portage	8.07 kms
Route Massé, à partir du coin St-Jean jusqu'aux limites du Rang 6 de La Rédemption	8.98 kms

Tous les autres chemins publics de la municipalité seront fermés pour la période hivernale 2012-2013. Ces chemins seront ouverts à la circulation à compter du 1^{er} mai 2013.

L'entretien des dits chemins sera fait selon les exigences et aux conditions du Ministère des Transports qui sont définies dans le contrat avec le dit ministère;

Lors du déneigement, étant donné que la municipalité ne procède pas au transport de la neige, la municipalité la dépose sur les propriétés privées à l'aide du souffleur, tout en minimisant l'impact aux propriétaires privés;

Tous les bris occasionnés aux véhicules automobiles durant la période d'ouverture des chemins d'hiver sont à l'entière responsabilité des propriétaires de ces véhicules, et ce, jusqu'à la fin de la période de dégel tel que décrété par le Ministère des Transports;

Tous les propriétaires de boisés doivent au préalable demander la permission à la municipalité pour le déneigement et à leurs frais, et obtenir la dite permission par résolution;

L'entrepreneur faisant l'ouverture des chemins pour les propriétaires de boisés devra fournir une preuve d'assurance responsabilité civile à la municipalité avant d'effectuer la dite ouverture;

Le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée;

La municipalité se dégage de toutes responsabilités.

14- AUTORISATION D'ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2012-2013

2012-10-154

Considérant que la municipalité doit procéder au déneigement et déglçage de la route Massé appartenant au ministère des transports, suite au contrat intervenu entre le dit ministère et la municipalité le 18 juin 2010, pour une période de trois ans soit 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 7 septembre dernier auprès de deux soumissionnaires concernant l'approvisionnement d'abrasif pour la saison hivernale 2012-2013;

Considérant que l'abrasif demandé doit être en conformité avec les exigences du ministère des transports;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre soit Les Entreprises L. Michaud & Fils, l'autre soumissionnaire Transports Martin Alain Inc. n'ayant déposé aucune soumission;

Il est proposé par René Desrosiers
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la soumission des Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. d'Amqui et **autorise l'achat de 300 tonnes d'abrasif** au prix de \$28.00 la tonne, livraison incluse, pour un total de 8400\$ taxes en sus.

15- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR PRODUITS PÉTROLIERS

2012-10-155

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demande des soumissions pour l'approvisionnement des produits pétroliers** sur invitation écrite pour l'année 2013.

16- CONTRAT DE SERVICE TÉLÉPHONE ET INTERNET

2012-10-156

Proposé par Raymonde Lévesque
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un **contrat de service avec la compagnie Telus** pour deux lignes d'accès téléphoniques (bureau municipal et garage municipal) et service Internet illimité pour le bureau municipal pour une période d'un an, soit du 26 octobre 2012 au 26 octobre 2013. La directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires au besoin.

17- AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'UTILISATION DE FICHIERS NUMÉRIQUES

2012-10-157

Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à signer le **protocole d'entente relatif à l'utilisation de fichiers numériques** disponibles à la MRC de la Mitis et dont la municipalité est copropriétaire pour les données couvrant l'ensemble de son territoire. Ces fichiers numériques seront utilisés par la firme d'ingénierie BPR pour la réalisation du projet d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées.

18- ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER

2012-10-158

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage M. Francis Girard en tant que 1^{er} opérateur de machinerie** pour la saison hivernale 2012-2013 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Girard. La date de début de travail à ce poste est fixée au 28 octobre 2012. Le maire, ou maire suppléant, est autorisé à signer le dit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

19- RESPONSABLE DE LA PORTE D'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL

2012-10-159

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Mme Louise Roy **responsable de l'entretien de la porte d'entrée du bureau municipal** pour la période hivernale 2012-2013 et ce, pour un montant de 225\$.

20- VARIA

A) DEMANDE DE DON DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

2012-10-160

Considérant la réalisation du projet « Jardins communautaires » à Sainte-Jeanne d'Arc pendant l'été 2012 ;

Considérant que ce projet a bénéficié d'une aide financière du Fonds Solidarité et Inclusion sociale conditionnelle à la participation du milieu ;

Considérant que le Comité de Développement de Sainte-Jeanne d'Arc s'est vu confié le mandat de planification et de gestion de ce projet ;

Considérant que le Comité demande à la municipalité une contribution financière dans le cadre de ce projet communautaire pour les aider à défrayer le coût de certaines dépenses non subventionnées;

Il est proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise un don de 160\$** au Comité de développement de Ste-Jeanne d'Arc. De plus, la municipalité **s'engage à fournir les mêmes services que ceux accordés cette année concernant l'arrosage des jardins** pour la prochaine année.

B) PROCLAMATION DU MAIRE POUR LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2012

ATTENDU QUE, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations ;

ATTENDU QUE, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communautés) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

ATTENDU QUE, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « *Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

PAR CONSÉQUENT, je, Maurice Chrétien, maire de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, proclame par la présente, la semaine du **18 au 25 novembre 2012**, **Semaine de la justice réparatrice à Sainte-Jeanne d'Arc**

C) POSTE D'ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(IVE)

2012-10-161 **CONSIDÉRANT QUE** le poste d'adjoint(e) administratif (ive) est demeuré vacant suite à la démission de Mme Annie Dubé le 25 septembre 2012;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à faire distribuer par la poste sur le territoire de la municipalité une **offre d'emploi** afin de combler ce poste.

D) LETTRE D'INTENTION CONCERNANT L'ACHAT DU TERRAIN APPARTENANT À SUNCOR ENERGIE

2012-10-162 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc est intéressée à faire l'acquisition du terrain situé à l'intersection de la route 132 et de la route Massé, soit les lots P-24 subdivision A et P-24 subdivision A-1 du Rang 1 du cadastre officiel du canton de Sainte-Angèle de Mérici, circonscription foncière de Matapédia;

Il est proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

ET RÉSOLU à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise l'envoi d'une lettre à cet effet à Suncor Energie, propriétaire du dit terrain, précisant l'intérêt de la municipalité à acquérir ce terrain pour un montant de 5000\$ conditionnellement à ce que la municipalité obtienne tous les rapports environnementaux et en soit satisfaite.

E) EMPRUNT TEMPORAIRE – TRAVAUX D'EMPIERREMENT 2012 EN BORDURE DE LA RIVIÈRE MITIS - ROUTE DU PORTAGE

2012-10-163 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc réalisera des travaux d'empierrement en bordure de la rivière Mitis – route du Portage en octobre 2012 pour un montant estimé de 143 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les dits travaux sont inclus à notre programmation de travaux admissibles au programme de transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013, laquelle programmation a été approuvée par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que par le Ministère des Transports en août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les versements prévus dans le cadre de ce programme sont échelonnés jusqu'à la fin de l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc ne dispose pas de la liquidité nécessaire afin de défrayer la totalité du coût de ces travaux en attendant ces versements;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un emprunt temporaire de **75 000\$** auprès de la Caisse Populaire Desjardins de La Mitis au taux préférentiel plus 0.5% pour pourvoir à la dépense engagée pour la réalisation des dits travaux, en attendant les versements en provenance du transfert de la taxe d'accise sur l'essence. Les frais d'étude de dossier pour cet emprunt temporaire seront d'un montant de 250\$. Le maire ou le

maire suppléant ainsi que la directrice générale sont autorisés à signer tout contrat ou autre document obligatoire pour donner effet à la présente.

F) DEMANDE D'OUVERTURE DE CHEMIN PAR LA SOCIÉTÉ RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

2012-10-164

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la demande de la société Ressources et Énergie Squatex Inc. concernant **l'ouverture d'une portion du Rang 3 Ouest allant jusqu'à l'intersection de la route Mistigouguèche, et la route Mistigouguèche jusqu'au lot 44 Rang 5 Massé.** L'ouverture de ces chemins se fera sur demande du représentant de la société pour la période des travaux (environ jusqu'au 15 novembre 2012) et ce, au taux de 125\$/ heure étant donné que ces chemins ne sont pas ouverts habituellement par la municipalité.

G) SÉANCE D'INFORMATION DE LA SAAQ CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DES VÉHICULES LOURDS AFFECTÉS AU DÉNEIGEMENT

2012-10-165

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin et le 1^{er} opérateur de machinerie d'hiver Francis Girard, à se rendre à une **séance d'information donnée par la SAAQ portant sur les modifications à la réglementation touchant les véhicules lourds affectés au déneigement.** Cette séance d'information aura lieu à Rimouski le 13 novembre 2012 à 09h00.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

22- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 21h25.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière

